



Erreur de lieu dans une contravention

Par **Henri74**, le **25/01/2021 à 12:45**

Bonjour, j'ai été verbalisé pour m'être arrêté après avoir franchi régulièrement un feu au vert, mais ma cliente (je suis VTC) m'a dit qu'elle ne savait plus par où il fallait passer. Il n'y avait pas de voiture derrière moi, et ni à gauche, ni à droite. Or, sur le PV, l'agent s'est trompé de nom pour l'une des deux voies en intersection : nulle part les rues notées ne se croisent ! L'annulation de mon PV est-elle automatique ou dois-je aussi préciser les circonstances de mon arrêt pour essayer d'obtenir la clémence de l'Officier ? Merci.

Par **Lag0**, le **25/01/2021 à 13:31**

Bonjour, J'ai un peu de mal à comprendre l'infraction qui vous est reprochée, pouvez-vous recopier ici ce qui est noté sur l'avis de contravention en particulier le ou les articles du code de la route ?

Par **le semaphore**, le **25/01/2021 à 13:36**

Bonjour Depuis quand on est verbalisé pour avoir franchi régulièrement un feu au vert ? OU bien c'est un R415-2 ? Quand on se réfère à une contravention pour obtenir un avis ou commentaire il est indispensable d'écrire la référence de l'article de l'infraction donnant lieu à contravention .